

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.
Code du produit : S65302

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures, vernis et à maux
Nature chimique : Vernis incolore

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA
Via Cecilio 17
22100 Como- CO-
Téléphone : +39031586111
Téléfax : +39031586206
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : safety@lechler.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 . Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : EUH066L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
- 104810-47-1 masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)
- 1065336-91-5 Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Dissolution liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Hydrocarbures, C9- C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	919-857-5 01-2119463258-33	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066 Note P	>= 25 - < 30
Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5 01-2119455851-35-0006	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 Note P	>= 2,5 - < 5
xylène	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Note C	>= 1 - < 2,5
butan-1-ol	71-36-3 200-751-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3
masse de réaction de α -3-(3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5- tert-butyl-4- hydroxyphényl) propionyl- ω - hydroxypoly(oxyéthylèn e) et α -3-(3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5- tert-butyl-4- hydroxyphényl) propionyl- ω -3-(3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5- tert-butyl-4- hydroxyphényl)propiony loxypoly(oxyéthylèn)	104810-47-1 400-830-7 01-0000015075-76-0017	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
acide 2- éthylhexanoïque, sel de zirconium	22464-99-9 245-018-1 01-2119979088-21	Repr. 2; H361d	>= 0,1 - < 1
bis(2-éthylhexanoate)	136-51-6	Eye Dam. 1; H318	>= 0,1 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

de calcium	205-249-0 01-2119978297-19	Repr. 2; H361d	
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40-0000	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 (Acute M=1) (Chronic M=1)	>= 0,25 - < 1
acide hexanoïque, éthyl-2, sel de zinc, basique	85203-81-2 286-272-3	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Prévoir des douches sur le lieu de travail
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Garder tranquille.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
Demander conseil à un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

la fuite et contre le vent.
Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Endiguer.
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Bien mélanger avant l'emploi
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Défense de fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Classe de stockage (Allemagne) : 3 Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
butane-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm	2013-03-01	ACGIH
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	50 ppm	2014-03-01	ACGIH
		TWA	100 ppm	2014-03-01	ACGIH
acide 2-éthylhexanoïque, sel de	22464-99-9	TWA	5 mg/m3	2016-03-01	ACGIH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

zirconium					
Information supplémentaire	:	Zirconium			
		STEL	10 mg/m3	2016-03-01	ACGIH
Information supplémentaire	:	Zirconium			

DNEL

Hydrocarbures, C9-C11, n-
alcanes, isoalcanes, cycliques,
<2% aromatiques

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 208 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 871 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 125 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 185 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 125 mg/kg

Hydrocarbures, C9,
aromatiques

: Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Oral(e)
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 11 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 32 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 11 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 150 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

	<p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 25 mg/kg</p>
xylène	<p>: Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 65,3 mg/m³</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 12,5 mg/kg</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Court terme - effets locaux Valeur: 442 mg/kg</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 212 mg/kg</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 221 mg/m³</p>
butan-1-ol	<p>: Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 55 mg/m³</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3125 mg/kg</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 310 mg/m³</p>
masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4- hydroxyphényl) propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2	<p>: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,35 mg/m³</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,5 mg/kg</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,085 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,25 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,025 mg/kg
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	: Utilisation finale: Utilisation industrielle Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 32,97 mg/m ³
	Utilisation finale: Utilisation industrielle Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 6,49 mg/kg
	Utilisation finale: Utilisation par les consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 4,51 mg/kg
	Utilisation finale: Utilisation par les consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 8,13 mg/m ³
	Utilisation finale: Utilisation par les consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,25 mg/kg
PNEC xylène	: Eau douce Valeur: 0,32 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,32 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,32 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 12,46 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

	Sédiment marin Valeur: 12,46 mg/kg
	Sol Valeur: 2,31 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 6,58 mg/l
butan-1-ol	: Eau douce Valeur: 0,08 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 2,25 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,008 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,0324 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,032 mg/kg
	Sol Valeur: 0,01 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 2476 mg/l
masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2	: Eau douce Valeur: 0,0023 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,00023 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,028 mg/l
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 10 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 3,06 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,306 mg/kg
	Sol Valeur: 2 mg/kg
acide 2-éthylhexanoïque, sel de	: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

zirconium	Valeur: 0,36 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,036 mg/l
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 71,7 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 6,37 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,637 mg/kg
	Sol Valeur: 1,06 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
- Protection des mains : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.
Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

- Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Le personnel doit endossé vêtements de protection
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Odeur : de solvant
- Point d'éclair : > 23 - 55 °C
- Température d'inflammation : non déterminé
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
- pH : non déterminé
- Point de congélation : Non applicable
- Point d'ébullition : non déterminé
- Pression de vapeur : 1 hPa
à 50 °C
- Densité : 0,9559 g/cm³
- Hydrosolubilité : non déterminé
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
- Solubilité dans d'autres solvants : non déterminé
- Temps d'écoulement : 95 s

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

4 mm
Méthode: ASTM D 1200 '82

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solides : 57,57 %

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 42,42 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les conditions. Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

Décomposition thermique : Non applicable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

de calcul

- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l, 4 h, vapeur, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- Information supplémentaire : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5.000 mg/l, 4 h, Rat, OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, Lapin, OCDE ligne directrice 402

Hydrocarbures, C9, aromatiques :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.592 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 3.160 mg/kg, Lapin, OCDE ligne directrice 402

xylène :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: 5.627 mg/kg, Souris(mâle)
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 6700 ppm, 4 h, Rat(mâle),
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, Lapin, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4- hydroxyphényl) propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3- (3-(2 :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 5,8 mg/l, 4 h, Rat, OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, OCDE ligne directrice 402

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.230 mg/kg, Rat

1-méthoxy-2-propanol :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 4.016 mg/kg, Rat
Toxicité aiguë par inhalation : CL0: > 7000 ppm, 6 h, Rat, OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :
Remarques:
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons
Hydrocarbures, C9-C11, n-
alcanes, isoalcanes,
cycliques, <2% aromatiques : LL50: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Hydrocarbures, C9,
aromatiques : CL50: 9,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

masse de réaction de α -3-(3-
(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-
butyl-4- hydroxyphényl)
propionyl- ω -
hydroxypoly(oxyéthylène) et
 α -3- (3-(2
Reaction mass of : CL50: 0,97 mg/l
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-
piperidyl) sebacate and
Methyl 1,2,2,6,6-
pentamethyl-4-piperidyl
sebacate : CL50: 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50: 0,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Reaction mass of : 1
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-
piperidyl) sebacate and

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

Methyl 1,2,2,6,6-
pentamethyl-4-piperidyl
sebacate

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Reaction mass of : NOEC: 1 mg/l

Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-
piperidyl) sebacate and Durée d'exposition: 21 jr

Methyl 1,2,2,6,6-
pentamethyl-4-piperidyl Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

sebacate Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre 3) qui sont dangereuses pour l'environnement
Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
150110*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR PAINT
IMDG PAINT
IATA Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Dispositions spéciales : Prescription particulière 640E

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E,S-E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

IATA

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : 3

Règlement (CE) N° 649/2012 : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

du Parlement européen et du
Conseil concernant les
exportations et importations
de produits chimiques
dangereux

Numéro de Code MAL : 1-6 (1993)
234-m3 air/10 g

Classe de stockage : 3: Liquides inflammables
(Allemagne) (TRGS 510)

Classification de risque selon le VbF : Exempt
voir texte créé par l'utilisateur

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : pollue fortement l'eau
Ordonnance sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau (AwSV)
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.
Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

H411	néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste de références

RÈGLEMENT (CE) N o 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 (CLP)

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015
CLIPPER VERNICE LUCIDA U.V.

Version 1.11

Date de révision 11.09.2020

Date d'impression 11.09.2020

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.